



## Location/recherche d'appartement

Par **maggy57**, le **09/08/2011** à **12:45**

Bonjour,

je suis actuellement en cdd jusque fin septembre, mon ami est militaire sur la base de marly frescaty (qui ferme en juin l'année prochaine et dont les personnes seront mutées sur dijon ou evreux, notamment). Nous cherchons un appartement sur metz. J'ai appelé aujourd'hui un propriétaire qui ne souhaite pas me faire visiter ni me louer l'appartement pour une durée "de seulement" un an, prétextant que cela ne l'arrangeait pas ou que cela ne vaut pas la peine.. a-t-il le droit de refuser une location pour ce genre de motif?

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **18:45**

Et pourquoi lui avez-vous dit que vous comptiez partir dans un an ?

Par **Nylu**, le **28/08/2011** à **13:08**

Je ne sais pas s'il a le droit, mais c'est vrai, pk lui avoir dit?... Il aurait été plus simple de signer un bail, et ensuite de faire un préavis de 3mois.  
Ou alors, pensez aux locations avec un logement meublé, les baux sont de 1 an.